

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 03698

Numéro SIREN : 888 987 682

Nom ou dénomination : 24/7 SERVICES OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000229

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Laurent GRANEL, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 24/7 SERVICES OCCITANIE, 8 Esplanade Compans Caffarelli, CS 48029, 31000 TOULOUSE, RCS Toulouse 888 987 682, représentée par Me Frédéric CHOLLET, de la SCP BRAUNSTEIN & ASSOCIES, 16 Rue Breteuil 13001 MARSEILLE,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022,

Vu les dispositions des articles L.225-100, L.227-9, L.242-10, R.225-64 et R.210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la SAS 24/7 SERVICES OCCITANIE ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme de 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours), à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 12/07/2023

Le greffier,
Anne CHARRAS



Le Président du tribunal de commerce,
Laurent GRANEL



Pour copie certifiée conforme



**REQUETE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE EN VUE DE LA
PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

REÇU LE

- 4 JUIL. 2023

**Greffé du Tribunal de
Commerce de Toulouse**

A LA REQUETE DE :

24/7 SERVICES OCCITANIE

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros

Siège social : 8 Esplanade Compans Caffarelli - CS 48029 - 31000 TOULOUSE

888 987 682 RCS TOULOUSE

Ayant pour Avocat Maître Frédéric CHOLLET, membre de la SCP BRAUNSTEIN & ASSOCIES, demeurant 16 Rue Breteuil, 13001 MARSEILLE

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société 24/7 SERVICES OCCITANIE, ayant clôturé les comptes de son dernier exercice social au 31 décembre 2022 devait conformément à l'article L225-100 du Code de commerce réunir son Assemblée Générale Ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2023.

Qu'une restructuration de la société est envisagée entraînant des nombreuses discussions. C'est dans ce contexte que l'élaboration des comptes de l'exercice 2022 a pris du retard rendant impossible la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle dans les délais légaux.

PAR CES MOTIFS :

La Société 24/7 SERVICES OCCITANIE, demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, conformément aux dispositions de l'article R225-64 du Code de commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2023 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à MARSEILLE

Le 30 juin 2023



Maître Frédéric CHOLLET
Pour la Société 24/7 SERVICES OCCITANIE